

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

SANTÉ AU TRAVAIL - (N° 3718)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS309

présenté par

Mme Chapelier, M. Christophe et Mme Firmin Le Bodo

ARTICLE 15

I. – À l’alinéa 3, substituer aux deux occurrences des mots :

« pratiques médicales »,

les mots :

« actes médicaux ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 5, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel en cohérence avec l’article L. 6316-1 du code de la santé publique.